

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL668

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 31

À l'alinéa 63, après le mot : « service », insérer le mot : « public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.